

**MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

**OBSERVATOIRE DE LA QUALITE
DES SERVICES FINANCIERS**



**ATELIER TECHNIQUE D'ELABORATION
DU PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION FINANCIERE**

RAPPORT DE SYNTHESE DES TRAVAUX

Saly, du 21 au 23 juillet 2023

Dans le cadre des activités du Groupe de Travail sur l'Éducation Financière (GTEF), l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) a organisé un atelier technique dédié à l'élaboration du Programme National d'Éducation Financière (PNEF), du **21 au 23 juillet à PALM BEACH HÔTEL - Saly**.

Outre l'OQSF, avaient pris part à cet atelier, une cinquantaine de participants parmi lesquels des représentants des structures ci-après :

- Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et des Télécommunications ;
- Ministère de l'Éducation Nationale ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation ;
- Ministère de la Culture et du Patrimoine historique ;
- Ministère du Commerce, de la Consommation et des PME ;
- Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des enfants ;
- Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion ;
- Ministère de la jeunesse, de l'entrepreneuriat et de l'emploi ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural ;
- Direction Générale du Secteur Financier (DGSF) ;
- Direction Générale de la Poste /Postefinances ;
- Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC) ;
- Direction des Assurances (DA) ;
- Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés (DRS/SFD) ;
- Direction du Développement du secteur privé (DDSP) ;
- Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Émergent (BOS/PSE) ;
- Direction de la Microfinance et de l'Inclusion Financière (DMIF) ;
- Fonds d'Impulsion de la Microfinance (FIMF) ;
- Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME) ;
- Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;
- Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER) ;
- Programme de Développement de la Microfinance Islamique (PROMISE) ;
- Chambre de Commerce d'Industrie, d'Agriculture de Dakar (CCIAD) ;
- Fonds de Garantie des investissements Prioritaires (FONGIP) ;
- Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) ;
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) ;
- Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion (CESAG) ;
- Associations Professionnelles des opérateurs financiers (APBEFS, APSFD, AAS) ;
- Opérateurs de services financiers numériques (WAVE, OFMS, e-expresso, Free-money) ;
- Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) ;
- GIZ Green Banking ;
- UN Capital Development Fund (UNCDF) ;
- Antenne nationale de la Bourse du Sénégal ;
- Associations de consommateurs (ASCOTEN, UNCS, ACSIF/authentique, ASUB) ;
- Cabinet UPTRIBE ;
- ONG Femme Plus ;
- Collectif des journalistes économiques du Sénégal (COJES) ;
- Cellule de Communication du Ministère des Finances et du Budget.

Le présent rapport qui donne la synthèse des travaux est articulé autour des points ci-après :

- rappel des objectifs de l'atelier ;
- cérémonie d'ouverture des travaux ;
- résumé des communications en plénière ;
- synthèse des travaux de commissions ;
- principales recommandations.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif global de cet atelier était de mener, à travers une démarche inclusive et participative, des travaux ayant pour finalité l'élaboration du PNEF mais également l'identification de la meilleure stratégie de mise en œuvre et de dissémination dudit programme auprès des groupes cibles.

De façon spécifique, il s'est agi, au travers de cet atelier :

- de valider l'état des lieux des initiatives et programmes d'éducation financière ;
- d'actualiser le diagnostic des besoins des populations en général et des groupes cibles ;
- d'identifier les enjeux et défis liés à la promotion de l'éducation financière ;
- d'élaborer les thématiques des modules ainsi que leur stratégie d'administration ;
- de proposer un plan de communication du PNEF ;
- d'identifier les messages clés et supports pertinents de communication adaptés aux groupes cibles ;
- de formuler une vision globale et d'identifier les objectifs du PNEF ;
- de proposer un cadre logique de suivi évaluation du programme et de définir le rôle des parties prenantes.

II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER

La cérémonie d'ouverture a été présidée par **Monsieur Momar DIOP, représentant du Ministre des Finances et du Budget**, par ailleurs **Président du Conseil d'Orientation de l'OQSF**, en présence du **Secrétaire Exécutif de l'OQSF, Monsieur Habib NDAO, du représentant du Directeur National de la BCEAO, Monsieur Abdoulaye THIOYE** et de la **représentante du Ministre de l'Education Nationale, Madame Aissatou Léna SENE, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Education et de la Formation (IGEF)**.

Dans son mot de bienvenue, le **Secrétaire Exécutif de l'OQSF** a rappelé que la tenue de cet atelier constitue un pas décisif dans la mise en place de méthodologies visant à renforcer les capacités et compétences de la population, pour mieux appréhender les opportunités qu'offre leur insertion dans le système financier et aider également les couches vulnérables à sortir de la précarité.

A ce titre, il a réitéré ses vifs remerciements à la Direction Nationale de la BCEAO, à la Direction Générale du Secteur Financier (DGSF), à l'ensemble des membres du Groupe de Travail sur l'Education Financière (GTEF) et au Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre de la Stratégie d'Inclusion Financière (CNSMO).

Pour terminer, le Secrétaire exécutif de l'OQSF a relevé que la dynamique de collaboration autour de la question de l'éducation financière devrait permettre d'assurer la mutualisation des ressources et expertises, dans l'optique d'un partenariat vers des actions efficaces, voire

efficaces dans le combat contre l'inculture financière avec davantage d'usagers mieux protégés, dans un secteur financier hautement inclusif.

A sa suite, **Monsieur Abdoulaye THIOYE**, au nom du Direction National de la BCEAO, a remercié l'OQSF pour l'organisation de ce séminaire. Il a également souligné toute l'importance et tout l'intérêt que les autorités monétaires accordent à cette problématique, ce qui transparaît dans la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) dont le plan d'actions, en son axe intitulé « Renforcer l'éducation financière et la protection du client des services financiers », prévoit l'élaboration d'un Programme régional d'éducation financière (PREF) dans les pays de l'Union.

Ainsi, l'élaboration de ce programme devrait aider à répondre aux préoccupations des autorités, consistant à lutter contre l'illettrisme financier des populations, à favoriser l'autonomisation économique des consommateurs et in fine à renforcer l'inclusion financière des segments exclus.

Madame Aïssatou Léna SENE, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Éducation et de la Formation s'est réjouie de la tenue de cette rencontre qui revêt un caractère particulier en ce sens qu'elle répond à une préoccupation des acteurs de l'éducation nationale.

Au nom du Ministre de l'Éducation Nationale, elle a adressé ses remerciements au Ministre des Finances et du Budget et plus particulièrement à l'OQSF pour la qualité de la collaboration dans le cadre du processus d'élaboration du PNEF. Pour terminer, elle a réitéré tout l'intérêt que le Ministère de l'Éducation Nationale accorde aux conclusions de cet atelier, qui devront contribuer assurément à la promotion de l'éducation financière en milieu scolaire.

Ouvrant les travaux de l'atelier, **Monsieur Momar DIOP, Représentant du Ministre des Finances et du Budget** a adressé ses remerciements au Directeur National de la BCEAO, Monsieur Ahmadou Al Aminou LÔ pour son soutien constant dans la mise en œuvre des activités d'inclusion financière qui font partie, faut-il le rappeler, des actions prioritaires inscrites dans les politiques publiques du Sénégal et celles des pays de l'Union.

Au titre des initiatives en vigueur, il a rappelé les programmes et actions menés en matière d'éducation financière par l'État du Sénégal à travers ses différents démembrements : OQSF, DMIF, ADEPME, PROMISE, DRS/SFD, etc.

Au regard des enjeux et défis attachés à la promotion de l'éducation financière, il a souligné que ce séminaire devra permettre de fédérer toutes les initiatives et expériences existantes en la matière, en vue d'aboutir à un programme unique et concerté au profit notamment des groupes vulnérables (populations rurales, femmes, MPME, secteur informel, etc).

Enfin, il a tenu à renouveler, au nom du Ministre des Finances et du Budget, les encouragements au Secrétaire Exécutif de l'OQSF pour les nombreuses initiatives qu'il ne cesse de prendre au service des populations, des régulateurs, des opérateurs financiers et des pouvoirs publics, pour un écosystème plus performant, inclusif et résilient.

III. SYNTHÈSE DES COMMUNICATIONS EN PLENIERE

L'atelier s'est déroulé en séances plénières et en travaux de commissions. Outre le rappel des termes de référence, les communications en plénière ont porté sur l'état des lieux des initiatives et programmes en éducation financière ainsi que sur l'évaluation des ressources pédagogiques et des infrastructures au niveau des différents ordres d'enseignement scolaire.

III.1. État des lieux des initiatives et programmes en éducation financière

Introduite par **Monsieur Aliou DIOP, Expert financier à l'OQSF**, la communication a été centrée autour de cinq (5) points : rappel du contexte, programmes et initiatives en éducation financière, enseignements à tirer, orientations du PNEF et défis à relever.

Au titre des principaux éléments contextuels, il a été rappelé la multiplicité des interventions des acteurs impliqués dans les actions d'éducation financière avec des cibles différentes et la mise en place depuis 2020 d'un GTEF au sein du CNSMO dont la mission principale est de fédérer toutes les initiatives en la matière.

A cet égard, plusieurs activités ont été menées dans le cadre du GTEF (Atelier de Priorisation des Actions d'Education Financière, travaux des Commissions thématiques, réalisation d'une étude pour l'identification des besoins des groupes cibles, etc.).

S'agissant du processus de recensement des programmes et actions en éducation financière, la démarche méthodologique a été articulée autour de la désignation de points focaux au niveau des structures membres du GTEF, de la transmission par chaque Point Focal des informations sur les actions et initiatives d'éducation financière, de la collecte auprès de sources de données secondaires (études, enquêtes, etc.) ainsi que de l'exploitation et du traitement des informations recueillies suivant un canevas standard.

Pour ce qui est des initiatives préexistantes en matière d'éducation financière, il a été relevé deux programmes d'envergure nationale (OQSF, DMIF en partenariat avec l'APSFD) ainsi que de nombreuses actions menées au plan sectoriel (ADEPME, DRS/SFD, PROMISE, USAID, UPTRIBE, PLANET FINANCE, GIZ Projet Green Banking, Ministère de l'Education, Antenne nationale de Bourse du Sénégal, etc).

Les objectifs principaux visés par ces programmes sont de familiariser les populations à l'utilisation des services financiers et des outils de gestion de finance personnelle, de favoriser les changements d'attitudes à l'égard des risques liés au crédit, au surendettement ainsi que de promouvoir une culture de l'épargne, de l'assurance, de l'entrepreneuriat, de la bourse et du civisme fiscal.

S'agissant des enseignements à tirer du bilan des actions réalisées, il a été relevé que nombreuses actions d'éducation financière ont été réalisées au niveau sectoriel avec l'utilisation de plusieurs outils de dissémination : sessions de formation, sensibilisation de masse, Réunions Publiques d'Informations (RPI), numéros vert, focus group, communication à travers les radios communautaires, guides des produits et services, manuels sur les bonnes pratiques, etc.

De même, il est important de noter l'engouement suscité par les programmes et actions d'Education Financière déployés auprès des groupes bénéficiaires (PME, secteur informel, monde rural, jeunes, usagers, presse, associations de consommateurs, etc.).

Entre autres contraintes et difficultés identifiées, il y a lieu de mentionner l'inexistence d'un dispositif de collecte des données, d'évaluation des programmes et projets en matière d'éducation financière, l'insuffisance des études d'impacts des actions d'éducation financière auprès des cibles bénéficiaires, l'absence de capitalisation et de mise à l'échelle des initiatives existantes (portée, couverture) de même que le manque de coordination des interventions des acteurs et des partenaires impliqués.

Les orientations du PNEF sont déclinées à travers une proposition d'objectifs et une identification de groupes cibles. Il convient de souligner que la formulation de la vision globale revenait aux différentes commissions thématiques qui ont été mises en place.

Les principaux défis à relever pour le PNEF sont centrés autour des points ci-après :

- l'intégration des nouveaux besoins dans le PNEF ;
- l'insertion de modules et outils d'éducation financière dans les curricula ;
- l'élaboration d'un plan de communication adapté pour les groupes cibles ;
- la mise à profit des innovations technologiques notamment les Services Financiers Numériques (SFN) pour la vulgarisation des messages d'éducation financière ;
- la disponibilité et la qualité des personnes ressources (formateurs et relais en éducation financière) ;
- la mise à l'échelle des actions pour atteindre davantage de cibles ;
- la mobilisation de ressources à travers des partenariats public-privé pour le financement des actions d'éducation financière ;
- le dispositif efficace de suivi des actions menées et l'évaluation de leurs impacts.

2. Évaluation des ressources pédagogiques et des infrastructures au niveau des différents ordres d'enseignement scolaire

La communication a été centrée autour du dispositif d'introduction du civisme fiscal à l'élémentaire et des stratégies pour le déploiement de l'éducation financière dans l'enseignement moyen général.

La présentation dudit dispositif a été faite par Monsieur **Papa N'Diaga DIOME, Inspecteur de l'Enseignement Élémentaire, Direction de l'Enseignement Élémentaire (DEE) du Ministère de l'Éducation Nationale.**

Dans le cadre des enseignements-apprentissages, les pédagogiques mettent en œuvre les curricula tout en intégrant des projets/programmes porteurs d'innovations. De même, au niveau déconcentré, le décret n°2012-1276 relatif à la création des Inspections d'Académie et des Inspections de l'Éducation et de la Formation accorde un rôle primordial au pilotage de la qualité à la base autour de soixante quinze (75) structures composées de seize (16) Académies et cinquante neuf (59) Inspections d'Éducation et de Formation (IEF).

Pour ce qui est de l'introduction du civisme fiscal à l'Elémentaire, la question centrale revient à étudier la meilleure approche pour son insertion dans les curricula. A ce titre, plusieurs mesures institutionnelles ont été prises parmi lesquelles :

- le partenariat entre le Ministère des Finances et du Budget et le Ministère de l'Éducation nationale ;
- la signature de l'arrêté interministériel n°021548 du 30 juillet 2019 qui matérialise ledit partenariat ;
- la note de service n°4016/MEN/SG/DEE/NANd.C/ob du 29 octobre 2019 désignant les représentants du Ministère de l'Éducation Nationale ;
- la note de service n°706/MFB/DGID/BCOM&Q du 09 août 2019 désignant les représentants pour le Ministère des Finances et du Budget à travers la DGID ;

- la mise en place du groupe de travail conjoint chargé d'élaborer le dispositif d'introduction de l'éducation au civisme fiscal dans les curricula ;
- l'adoption et la mise en œuvre de la feuille de route.

Concernant la stratégie d'intervention, elle est centrée autour du pilotage, de la planification, de l'instrumentation pédagogique, de l'opérationnalisation (activité pilote), du suivi-évaluation ainsi que de la capitalisation.

Sur le plan opérationnel, les zones d'intervention de la phase pilote concernent six (6) Inspections d'académie (Dakar, Pikine-Guédiawaye, Rufisque, Thiès, Louga et Kaffrine) et dix (10) Inspections de l'Education et de la Formation.

Pour ce qui est des acteurs concernés, il a été dénombré quarante quatre (44) écoles élémentaires publiques, douze mille sept cent quarante (12 740) élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2, deux cent soixante quinze (275) enseignants craie en main, quarante (40) directeurs d'école, dix (10) points focaux des IEF, six (6) points focaux des Inspections d'Académie et dix (10) points focaux des Centres des services fiscaux polarisés par les IEF pilotes.

Durant la mise en œuvre de la phase pilote, il a été relevé les différentes réalisations suivantes : un (01) programme minimal sur l'impôt, un (01) lexique et une terminologie sur l'impôt, dix (10) fiches techniques sur l'impôt, deux cent vingt et un (221) guides pédagogiques de l'enseignant (CE1 – CE2), deux cent treize (213) guides pédagogiques de l'enseignant (CM1 – CM2), un (1) module de formation sur dix (10) thématiques de l'impôt, un (1) recueil de situations pédagogiques et didactiques, l'organisation d'activités para et périscolaires, la mise en place d'un dispositif de pilotage et de suivi - évaluation fonctionnel.

S'agissant des perspectives à court et moyen terme, il s'agira notamment de poursuivre la mise en œuvre de l'activité pilote de testing des ressources didactiques (2023-2024), d'implémenter les supports dans les classes, de suivre et d'évaluer l'activité pilote, de procéder à la validation technique et institutionnelle du dispositif, d'en assurer la capitalisation, l'internalisation et la mise à l'échelle du projet.

La communication se rapportant à **l'éducation financière dans l'enseignement moyen général**, a été présentée par **Monsieur Oumar SAGNA, Chef de Division Enseignement Apprentissage au Ministère de l'Education Nationale**.

Au titre du rappel du contexte, un certain nombre de dispositifs ont été soulignés tels que l'article 2 de la loi 91-22 qui met en exergue la nécessité d'assurer une formation liant l'école à la vie, la théorie à la pratique, l'enseignement à la production. De même, la décision 1 issue des AEF cherche à réorienter le système éducatif vers les Sciences, les Mathématiques, le Numérique, la Technologie et l'Entrepreneuriat.

Par ailleurs, la Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Éducation et de la Formation (LPGSEF) vise à mettre en place dans le cycle fondamental un socle commun de compétences organisé en cinq grandes sphères parmi lesquelles les compétences de développement personnel, de communication et de préparation au monde du travail. Enfin, il y a lieu de mentionner le cadre de partenariat existant entre le Ministère de l'Education Nationale et le projet APTE Sénégal pour la mise en œuvre de cette vision.

Pour ce qui est des objectifs visés, il s'agit principalement de donner aux élèves les connaissances, habiletés et attitudes de base nécessaires, pour les préparer au monde du travail, mais également de mettre en place dans les Collèges d'Enseignement Moyen (CEM) des clubs d'entrepreneuriat pour la mise en pratique de l'enseignement reçu.

Les modules d'entrepreneuriat sont articulés autour des thématiques liées au développement personnel, à la communication interpersonnelle, aux attitudes et comportements, au leadership et à la collaboration, à l'Hygiène, à la Santé et à la Sécurité au travail, aux droits et obligations des employés et des employeurs, aux aptitudes financières, à la culture numérique, à la notion de marché ainsi qu'à l'orientation scolaire et professionnelle.

Les activités périscolaires sont essentiellement portées par des clubs d'entrepreneuriat mis en place dans les CEM pour mettre en pratique l'enseignement théorique reçu à travers des groupes d'épargne, des activités génératrices de revenus, des journées portes ouvertes, des journées carrière, des visites d'entreprises et des activités de mobilisation communautaire.

Pour ce qui est de la stratégie de mise en œuvre du projet pilote, l'exécution de la phase expérimentale sur la période 2016 à 2021 a permis de relever un certain nombre d'acquis au titre desquels, l'enseignement apprentissage de dix (10) modules de préparation à l'emploi et à l'auto-emploi ainsi que la mise en œuvre d'activités extra muros au cours desquelles l'enfant réinvestit les acquis de la formation reçue en classe.

Les résultats de la mise en œuvre ont permis de dénombrer l'enrôlement de deux cent soixante huit (268) établissements, répartis dans sept (7) académies, la formation de deux mille trois (2003) enseignants et de vingt neuf mille huit cent quarante (29 840) élèves concernés, la mise en place de deux cent soixante six (266) clubs d'entrepreneuriat, la disponibilité du manuel de l'enseignant et du portfolio élève ainsi que l'expérimentation concluante (évaluation à mi-parcours et étude de perception).

Pour conclure, les prochaines étapes déclinées portent sur la validation des propositions d'intégration des modules avec l'IGEF, la recherche d'un terme consensuel pour la discipline EFS qui fait ressortir l'entrepreneuriat, la mise à niveau des enseignants de l'ENSETP, de l'ENFEFS, des Commissions nationales, des CRFPE et des Inspections d'académie, la formation des professeurs et maîtres d'Economie Familiale et Sociale (EFS) sur les modules d'entrepreneuriat, l'élaboration d'un document de planification sur le nombre d'enseignants d'Economie Familiale et Sociale (EFS) à recruter par an, pour généraliser l'enseignement de la discipline de même que la généralisation de la mise en place des clubs d'entrepreneuriat.

IV. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE COMMISSIONS

Pour un bon déroulement des travaux de l'atelier, les participants ont été répartis en quatre (04) Commissions, dirigées chacune par un Président de séance assisté d'un Rapporteur. Celles-ci étaient chargées d'examiner respectivement les thématiques ci-après :

- Introduction de l'éducation financière dans les écoles, les universités et les instituts de formation ;
- Renforcement des connaissances en éducation financière des populations en dehors de l'école ;
- Renforcement des capacités en éducation financière des Micros, Petites et Très Petites Entreprises (MPME) ;
- Plan de communication et de mise en œuvre du Programme National d'Education financière.

IV.1. Introduction de l'éducation financière dans les écoles, les universités et les instituts de formation

Conformément aux termes de référence, les travaux de cette Commission ont porté sur les axes ci-après :

- formulation d'une vision globale du PNEF ;
- enjeux et défis de l'éducation financière dans les écoles, les universités et les instituts de formation ;
- identification des besoins en éducation financière des enfants et jeunes scolarisés par ordre d'enseignement ;
- proposition et validation de modules et outils d'éducation financière par ordre d'enseignement ;
- identification de la stratégie de dissémination de l'éducation financière en milieu scolaire ;

Les travaux de la Commission ont été présidés par **Madame Aïssatou Léna SENE, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Éducation et de la Formation (IGEF) au Ministère de l'Éducation Nationale. Messieurs El Hadji Mohamed HANNE, Responsable Administratif et Financier et Mignane SENE, Agent comptable de l'OQSF** ont été désignés comme rapporteurs.

Au terme des échanges, la Commission a proposé les deux (02) visions ci-après :

- Promouvoir la culture financière de toutes les couches de la population sénégalaise afin qu'elles soient des vecteurs de changement qualitatif capables de bâtir une société équitable.
- La culture financière, vecteur de changements qualitatifs pour bâtir une société équitable à l'horizon 2028.

En outre, la Commission a relevé une transversalité des enjeux à travers tous les niveaux d'enseignement. Ces enjeux portent sur les différents points ci-après :

- élever le niveau de culture financière de la population sénégalaise ;
- renforcer l'inclusion financière ;
- former un nouveau type de citoyen capable de prendre des décisions financières éclairées ;
- former un type de sénégalais inclus financièrement ;
- s'arrimer au mouvement régional de rénovation pédagogique pour préparer les jeunes à des changements de comportements ;
- Assurer l'insertion socioprofessionnelle des apprenants.

Au titre des principaux défis, la Commission a identifié les axes ci-après :

- la communication sur l'importance de l'éducation financière dans le système éducatif ;
- l'intégration de l'éducation financière dans les curricula des écoles, instituts et centres de formation des formateurs ;
- la production de ressources numériques liées à l'éducation financière ;
- le continuum pédagogique au niveau de tous les ordres d'enseignement ;
- le choix pertinent de la stratégie d'intégration de l'éducation financière dans les curricula ;
- la meilleure approche pour intégrer l'éducation financière dans les programmes éducatifs ;
- la formation des formateurs en éducation financière ;
- la production de supports didactiques adaptés ;
- la cartographie des acteurs clés dans la mise en œuvre de l'éducation financière ;
- le caractère inclusif de la mise en œuvre du PNEF ;
- l'adéquation entre les thématiques et les besoins des acteurs ;
- le financement du programme ;
- la coordination efficace entre les différentes parties prenantes ;
- l'employabilité des apprenants dans le cadre de la formation professionnelle.

S'agissant de l'identification des besoins en milieu scolaire, la Commission a relevé que l'éducation financière est un pilier essentiel pour assurer le bien-être économique et social des populations au Sénégal à tous les stades de leur vie.

Il est crucial de démarrer cet apprentissage dès le plus jeune âge pour développer chez les enfants et les jeunes les compétences nécessaires pour prendre des décisions financières éclairées et responsables. Ainsi, il est impératif d'intégrer l'éducation financière à tous les niveaux d'enseignement, en se basant sur les besoins identifiés. Ces besoins spécifiques sont énumérés par niveau d'ordre d'enseignements et annexés à ce présent rapport.

En lieu en place des modules et outils d'éducation financière, la proposition de thématiques par niveau d'enseignement a été privilégiée (voir en annexes).

Dans le cadre de l'identification de la stratégie de dissémination de l'éducation financière dans les écoles, les universités et les instituts de formation, le programme est composé des actions suivantes :

- l'activité pilote de testing du dispositif d'introduction de l'éducation financière dans les établissements d'enseignement ;
- l'évaluation à mi-parcours ;
- la validation technique ;
- l'essaimage ;
- la mise en place d'un dispositif multimodal de formation (présentiel, e-learning, séminaires et ateliers de recyclage, etc.) ;
- la mise au point d'un dispositif de suivi-évaluation ;
- l'évaluation de l'implémentation.

IV.2. Synthèse des travaux de la Commission 2 « Renforcement des connaissances en éducation financière des populations en dehors de l'école »

Les travaux de cette Commission ont été présidés par **Madame Aminata LÔ MBACKE, Chef du Service de la Microfinance et de l'Inclusion Financière de la BCEAO** avec comme **rapporteurs Messieurs Ousseynou CISSE et Mohamed Habib DIALLO, Experts financiers juniors à l'OQSF.**

Le schéma d'animation des travaux de la Commission 2 a été articulé autour des axes ci-après :

- formulation d'une vision globale du PNEF ;
- enjeux et défis de l'éducation financière pour les populations en dehors de l'école ;
- identification des groupes cibles ;
- identification des besoins en éducation financière des populations en dehors de l'école ;
- proposition et validation de modules et outils d'éducation financière ;
- identification de la stratégie de dissémination de l'éducation financière.

Pour la vision globale du PNEF, la Commission a proposé l'articulation suivante : « Tout sénégalais dispose d'une bonne connaissance des produits et services financiers pour une participation économique et sociale responsable ».

S'agissant de l'identification des groupes cibles pour les populations en dehors de l'école, il été relevé les différents segments ci-après :

- jeunes en dehors de l'école : talibés, jeunes en décrochage scolaire, jeunes non scolarisés ;
- population active : ouvriers, artisans, salariés, commerçants, secteur informel, artisans ;
- population rurale : agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, organisation de producteurs, etc. ;
- personnes vulnérables : personnes en situation d'handicap, personnes à faibles revenus, retraités ;

- femmes ;
- diaspora.

Au titre des enjeux et défis liés à l'éducation financière des populations en dehors de l'école, les membres de la Commission ont eu à identifier les points ci-après :

- l'appropriation de la stratégie d'éducation financière par les autorités publiques ;
- la mobilisation de ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme ;
- le développement de la culture financière de la cible ;
- la nécessité de permettre à la cible de saisir toutes les opportunités offertes par les produits et services financiers et maîtriser les risques y afférents ;
- la bonne dissémination des concepts d'éducation financière au niveau de la population cible ;
- l'utilisation des outils de communication digitaux pour une bonne dissémination de l'éducation financière ;
- la mesure de l'impact des actions sur la population cible grâce à un outil de suivi-évaluation.

S'agissant des besoins en éducation financière des populations en dehors de l'école, ceux-ci sont multiples et diversifiés (voir annexe du rapport). Par ailleurs, les thématiques de modules ont été déclinés suivant les différents groupes cibles (Cf. annexe).

Enfin, pour la stratégie de dissémination au profit des populations en dehors de l'école, plusieurs volets ont été proposés parmi lesquels :

- communication visuelle : vidéo, podcast, sketches, spot télévisés, animatiques ;
- sensibilisation avec les radios communautaires ;
- émissions radios et télés ;
- réseaux sociaux : Youtube, Tik tok, Instagram, Facebook, Whatsapp , Snapchat, etc ;
- développement d'applications mobiles et de supports didactiques innovants ;
- focus groupes et causeries ;
- caravanes d'information ;
- semaine de l'Education Financière (SEF) ;
- formation des formateurs (bénévoles, relais communautaires) ;
- formation des leaders d'opinions ;
- formation en ligne ;
- tutoriels ;
- réunions publiques d'informations (RPI) ;
- développement de jeux éducatifs ;
- incitations et récompenses ;
- roadshows auprès de la diaspora ;
- séminaires et ateliers de formation ;
- démultiplication des supports ;
- adaptation culturelle des modules ;
- séries télévisées didactiques.

IV.3. Synthèse des travaux de la Commission 3 « Renforcement des connaissances en éducation financière des Micros, Petites et Très Petites Entreprises »

Conformément aux termes de référence, les travaux de la Commission ont été centrés autour des différents axes ci-après :

- formulation d'une vision globale du PNEF ;
- enjeux et défis de l'éducation financière pour les Micros, Petites et Très Petites Entreprises (MPME) ;
- identification des besoins en éducation financière des groupes cibles ;
- proposition et validation de modules et outils d'éducation financière pour les groupes cibles ;
- identification de la stratégie de dissémination de l'éducation financière des MPME.

La présidence des travaux a été assurée par **Monsieur Gnambi SONKO, Conseiller Technique à la Direction du Développement du secteur privé** avec comme **rapporteur, Monsieur Papa CISSE, Expert Consultant.**

La vision globale du PNEF proposée par la Commission est la suivante : « Sénégal, pays de référence au sein de l’UEMOA en matière d’éducation financière des populations, à l’horizon 2028 ».

S’agissant des enjeux de l’éducation financière pour les MPME, la Commission a notamment :

- une meilleure connaissance des produits et services financiers par les PME ;
- un accès plus facile des financements et services au profit des PME ;
- un choix judicieux des produits et services par les PME ;
- une capacité de résilience accrue des PME ;
- une meilleure adéquation entre l’offre de produits et services financiers et les attentes des PME.

Les défis majeurs des PME sont centrés autour de la correction de leur analphabétisme financier, de l’éducation financière de masse, de la mise à jour du programme d’Education Financière des PME, de la mise en cohérence des différentes initiatives en la matière ainsi que de l’amélioration de leur éligibilité au financement.

Abordant les besoins en éducation financière des cibles, la Commission a identifié entre autres, l’accompagnement à la planification, à la création et à la formalisation, la maîtrise des méthodes de gestion, la gestion des risques, la connaissance des produits et services offerts par les institutions financières et les Structures d’Appui et d’Encadrement (SAE), la maîtrise des procédures d’accès au financement, la connaissance du statut légal de la PME, la connaissance des mécanismes et produits de financements innovants, la gestion de la croissance ainsi que la gestion des difficultés et de la durabilité des PME.

En s’appuyant sur les besoins identifiés, la Commission a eu à proposer une liste exhaustive de thématiques de modules d’éducation financière adaptés aux MPME (voir annexes).

Pour ce qui est des méthodes de dissémination, il a été proposé plusieurs approches différenciées telles que les actions de sensibilisation, les conseils et les formations. S’agissant des outils d’éducation financière à déployer, la Commission a retenu les Réunions Publiques d’Informations (RPI), les ateliers et les visites d’entreprise.

IV.4. Synthèse des travaux de la Commission 4 « Plan de communication et de mise en œuvre du Programme national d’Education financière »

La présidence de la Commission 4 a été assurée par **Monsieur Laïty René Pierre NDIAYE, Conseiller Technique du Directeur Général du Secteur Financier (DSGF)** avec comme rapporteur, **Monsieur Aliou DIOP, Expert financier à l’OQSF.**

Le plan de déroulement des travaux de la Commission était articulé autour des axes ci-après :

- rappel des définitions de l’Education Financière ;
- formulation d’une vision globale et des objectifs stratégiques du PNEF ;
- proposition d’un plan de communication global du PNEF ;
- priorisation des actions ;
- identification des risques et approches d’atténuation ;

- proposition d'un cadre de suivi-évaluation, définissant les rôles des différentes parties prenantes, ainsi que le dispositif de collecte ;
- gouvernance du PNEF.

Pour une démarche de mise à niveau, la Commission a tout d'abord rappelé les différentes définitions de l'éducation financière en particulier celles de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), du Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP), de l'Institut pour l'Éducation Financière du Public (IEF) de France et de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Pour la vision globale du PNEF, celle-ci a été déclinée comme suit : « Des citoyens financièrement autonomes et responsables pour une société inclusive et équitable grâce à la diffusion de connaissances et l'apprentissage de bonnes pratiques ».

En ce qui concerne l'objectif global du programme, il s'agit d'assurer à l'ensemble de la population, l'acquisition de connaissances et de compétences financières de base permettant de faire des choix éclairés pour le bien-être collectif.

Quant aux objectifs spécifiques du PNEF, ils sont de trois ordres à savoir :

- développer les compétences financières des élèves, des étudiants et des apprenants ;
- améliorer les connaissances en rudiments de base des populations en dehors de l'école ;
- renforcer les compétences financières de ceux qui entreprennent, notamment les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME).

S'agissant du volet communication du programme, l'objectif visé est d'en assurer un large partage afin de sensibiliser toutes les couches de la société sur l'importance de l'éducation financière. Comme objectifs spécifiques, il s'agira de susciter l'appropriation du PNEF par les populations, de faire évoluer les comportements vers la culture financière et de faciliter l'accès à l'information financière de base pour tous.

Le plan de communication du programme a été scindé en deux volets, la communication de masse et celle digitale.

Pour la communication de masse, plusieurs activités ont été identifiées parmi lesquelles les partenariats avec les relais communautaires (élus, associations de consommateurs, badienou goox, chefs religieux, coutumiers, etc), la couverture médiatique, la cérémonie de lancement du PNEF, l'organisation à l'échelle nationale d'une caravane de l'éducation financière, la tenue de fora, de causeries, de manifestations sociales et de panels, etc.

Pour ce type de communication, les supports proposés sont les manuels d'éducation financière, les spots, les bandes annonces, les sponsoring, l'affichage ainsi que les publiereportages (audiovisuel).

S'agissant de la communication digitale, celle-ci concerne les partenariats avec les acteurs de la presse économique, de la presse en ligne, les influenceurs, les bloggers. De même, il s'agira de proposer la création de page Facebook, de Tik Tok, de compte Twitter, de chaîne YouTube, de site web, etc.

Les cibles du plan de communication concernent toutes les couches de la société avec toutefois un accent porté sur les associations de jeunes et de femmes, ASC, amicales, Dahira, GIE, les relais communautaires (badiénou goox, chefs religieux, coutumiers, élus, etc.), les structures d'appui et d'encadrement (ADEPME, chambres consulaires, etc), les acteurs institutionnels ainsi que les partenaires sociaux (syndicats, organisations de la société civile, etc.).

Plusieurs messages clés ont été proposés dans le cadre du plan de communication du PNEF :

- L'éducation financière, un pilier essentiel pour le développement ;
- Gagner de l'argent c'est bien mais savoir le gérer est encore mieux ;
- De l'argent qui dort, c'est de l'argent perdu ;
- S'assurer pour sécuriser son avenir ;
- Sama kalpé mooy sama soutoureu ;
- L'éducation financière, la clé.

S'agissant de la gouvernance du PNEF, la Commission a proposé un schéma institutionnel consistant à mettre en place une unité de coordination et de pilotage dudit programme ayant son ancrage à l'OQSF. Par ailleurs, il a été suggéré de mettre à profit le Groupe de Travail sur l'Education Financière (GTEF) au sein du CNSMO pour compléter le dispositif organisationnel du PNEF.

En ce qui concerne les risques inhérents à la mise en œuvre du PNEF, la Commission a identifié entre autres, l'insuffisance des ressources financières, l'engagement des parties prenantes, le faible niveau d'alphabétisation et de numératie financière ainsi que l'indisponibilité des données statistiques relatives aux actions d'éducation financière. A cet égard, des mesures de mitigation à chaque risque spécifique ont été proposées.

Enfin, un cadre de mise en œuvre et de suivi évaluation des activités du PNEF définissant le rôle des différentes parties prenantes a été préconisé.

V. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Au terme de cet atelier, les principales recommandations ci-après ont été relevées :

- mettre davantage l'accent sur l'apprentissage des cibles dans le déploiement des actions d'éducation financière ;
- envisager des aménagements d'ordre réglementaire et institutionnel pour le PNEF notamment à travers l'adoption du document par les plus hautes autorités et la mise en place d'une unité de gestion et de pilotage dudit programme ;
- prévoir la mise en place d'un Cadre National de Concertation sur l'éducation financière dans la gouvernance du PNEF ;
- mettre à profit les relais communautaires pour une bonne dissémination des messages et outils d'éducation financière ;
- renforcer la mobilisation des ressources à travers des Partenariats public-privé pour le financement des actions d'éducation financière ;
- assurer une coordination efficace entre les différentes parties prenantes impliquées dans les actions d'éducation ;
- mettre à profit les outils digitaux de communication pour une bonne dissémination de l'éducation financière ;
- mettre au point un dispositif efficace de suivi évaluation du programme.

Fait, à Saly, le 23 juillet 2023